

LES ÉLÉPHANTS DU MARDI



FRANÇOISE GIANADDA ANCIENNE CHEFFE DE SERVICE

Une réforme bien mal emmanchée

On voit mal comment les députés pourront trouver ce matin assez de sagesse pour se dépêtrer des calculs électoraux et des intérêts partisans. Et pourtant nos institutions valent mieux que des coups fumants, puisqu'il s'agit de l'avenir du Valais et du respect de l'intérêt général.

Le bon sens parle en faveur du maintien d'un Conseil d'Etat de cinq membres élus au système majoritaire, avec la garantie de la représentation des trois régions constitutionnelles. A l'exception du Tessin, qui connaît pour des raisons

Nos institutions valent mieux que des coups fumants. Il s'agit de l'avenir du Valais.

historiques un système proportionnel assez compliqué, l'élection au système majoritaire est pratiquée à satisfaction dans tous les cantons. Elle permet l'élection d'un gouvernement formé de personnalités alors que le système proportionnel vise avant tout à répartir des sièges entre des partis. Et dans l'application, le système proportionnel peut se révéler incompatible avec la garantie de représentation accordée aux trois régions constitutionnelles.

Le passage de cinq à sept membres ne se justifie pas. Il ne facilite pas le travail en équipe, ni la solidarité gouvernementale et ne garantit aucunement un surplus d'efficacité. Il est dispendieux alors

que les économies étatiques sont indispensables. L'argument que cela libérerait l'agenda des conseillers d'Etat est illusoire; cela accentuerait plutôt la course aux représentations. Et pour être plus présent auprès de la Berne fédérale, n'y a-t-il pas lieu tout d'abord de privilégier et de renforcer la collaboration du gouvernement avec nos élus au Conseil des Etats et au Conseil national?

Pour l'élection au Parlement, on se contente de compliquer les choses... Une décision du TF nous oblige à revoir les arrondissements électoraux, aujourd'hui les districts. Alors on propose six arrondissements, puis, par un système alambiqué de double proportionnelle, dans laquelle l'électeur aura peine à se retrouver et dont les experts eux-mêmes se demandent comment on a pu inventer une chose pareille, on en revient à maintenir les districts... Et probablement les préfets... Et on ne s'est pas penché longtemps sur la question du nombre des députés ni sur le fonctionnement du Parlement ni sur la répartition des tâches et la collaboration entre exécutif et législatif.

Tant de documents, de travail administratif et parlementaire, de rapports, de palabres, tant de temps consacré, tant de coûts... pour quel résultat? Il faut impérativement que le Parlement parvienne à prendre la hauteur de vue nécessaire, sinon aucune réforme digne de ce nom ne verra le jour.

Sans oublier que la condition indispensable à toute réforme institutionnelle durable, c'est la priorité de l'intérêt général. ●